

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2014_25_3

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 5

Votants : 5

Objet : Affectation des résultats

L' an deux mille quatorze , le jeudi 13 mars à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 10 Mars 2014

Présents :

Titulaires : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) : Monsieur BRUNET Jacky, Madame GLEMAIN Martine, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur PARTHONNEAU Nicolas, Madame TUILLIERE Chantal

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Ce conseil se tient sans quorum en application de l'Article L2121-17du C.G.C.T. et fait suite à la Séance du 05 Mars 2014 annulée pour absence de quorum.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'affectation des résultats de 2013.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 au Budget Primitif 2014, pour la somme de 112 815,80 € au compte 1068 et le solde soit 58 911,98 € au R002.
- D'affecter le déficit d'investissement 2013 au Budget Primitif 2014 pour la somme de 184 291, 80 € au D001.

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 13/03/2014 et transmis en sous-préfecture le 14/03/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT